

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYNDICAT DIAR HAMMAMET

8/8/2007

Siège social: Rue de la République
Carole n° 44 EL HAY
TUNIS

Le mardi huit août, à dix neuf heures, les propriétaires des lots de la résidence Diar Hammamet se sont réunis en deuxième Assemblée Générale Ordinaire sur convocation régulière du comité du syndicat, à la villa de M. Hamadi BESBES sise à la résidence Diar Hammamet lot n°113, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport moral du syndic par l'assemblée.
- Examen et approbation du rapport financier du syndic par l'assemblée.
- Renouvellement du mandat des membres du comité du syndic.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour formalités.

Il résulte de la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau de séance, que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont nommés :

- Président: M. Rejeb ELLOUMI
Scrutateur: M. Hédi CHAARI
Scrutateur: M. Abdejlil KALLEL
Scrutateur: M. Mohsen GHANDRI
Secrétaire: M. Mohamed BESBES

Le président demande à l'assemblée de lui donner acte de la validité de la convocation de la dite assemblée. L'assemblée à l'unanimité lui en donne acte.

Après explications, échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution : Examen et approbation du rapport moral du syndic par l'assemblée.

Après lecture du rapport moral par le président du comité du syndic M. Rejeb ELLOUMI et échange de vue, l'assemblée décide d'approuver ledit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

2^{ème} résolution : Examen et approbation du rapport financier du syndic par l'assemblée.

Après lecture du rapport financier par le trésorier et échange de vue, l'assemblée décide d'approuver ledit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

3^{ème} résolution : Renouvellement du mandat des membres du comité du syndic.

Après constatation de l'expiration des mandats des membres du comité de syndic, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de :

- | | |
|---------------------|------------|
| M. Rejeb ELLOUMI: | Président |
| M. Hédi CHAARI: | Secrétaire |
| M. Habib MEZGUANI: | Trésorier |
| M. Taieb ACQUINT: | Membre |
| M. Mokhtar MURE: | Membre |
| M. Abdejlil KALLEL: | Membre |
| M. Mohsen KRICHEN: | Membre |
| M. Hédi BEN AYED: | Membre |

Et ce, pour la durée d'une année.

Les membres du comité du syndic acceptent ces fonctions.

En effet, le mardi huit août, à dix neuf heures, les propriétaires des lots de la résidence Diar Hammamet se sont réunis en deuxième Assemblée Générale Ordinaire sur convocation régulière du comité du syndicat, à la villa de M. Hamadi BESBES sise à la résidence Diar Hammamet lot n°113, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport moral du syndic par l'assemblée.
- Examen et approbation du rapport financier du syndic par l'assemblée.
- Renouvellement du mandat des membres du comité du syndic.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour formalités.

Il résulte de la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau de séance, que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont nommés :

- Président: M. Rejeb ELLOUMI
Scrutateur: M. Hédi CHAARI
Scrutateur: M. Abdejlil KALLEL
Scrutateur: M. Mohsen GHANDRI
Secrétaire: M. Mohamed BESBES

Le président demande à l'assemblée de lui donner acte de la validité de la convocation de la dite assemblée. L'assemblée à l'unanimité lui en donne acte.

Après explications, échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{er} point : Examen et approbation du rapport moral du syndic par l'assemblée.

Après lecture du rapport moral par le président du comité du syndic M. Rejeb ELLOUMI et échange de vue, l'assemblée décide d'approuver ledit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

2^{ème} point : Examen et approbation du rapport financier du syndic par l'assemblée.

Après lecture du rapport financier par le trésorier et échange de vue, l'assemblée décide d'approuver ledit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

3^{ème} point : Renouvellement du mandat des membres du comité du syndic.

Après constatation de l'expiration des mandats des membres du comité de syndic, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de :

- | | |
|---------------------|------------|
| M. Rejeb ELLOUMI: | Président |
| M. Hédi CHAARI: | Secrétaire |
| M. Habib MEZGUANI: | Trésorier |
| M. Taieb ACQUINT: | Membre |
| M. Mokhtar MURE: | Membre |
| M. Abdejlil KALLEL: | Membre |
| M. Mohsen KRICHEN: | Membre |
| M. Hédi BEN AYED: | Membre |

Et ce, pour la durée d'une année.

Les membres du comité du syndic acceptent ces fonctions.

Enregistré à la Racette de l'Enregistrement
des Actes de Sociétés for Bureau-TUNIS

Le: 26 NOV 2007

Enregistré au n° 13468

Reçu

Le Receveur

Le Reçu est valable pour la durée d'une année.

قبل أعضاء هيئة النقابة هذه المهام.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

4ème résolution : Pouvoirs pour formalités.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité..

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les membres du bureau.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع: منح نفوذ قصد القيام بالإجراءات القانونية

تسند جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو مضمون من هذا المحضر قصد القيام بكافة إجراءات التسجيل والإشهار التي يقتضيها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

وحيث استقرت الجلسة العامة جدول أعمالها و لم يعد أحد يطلب الكلمة، رفعت

الجلسة على الساعة الثامنة مساء.

من كل ما سبق، تم تحرير هذا المحضر الذي تم إمضاؤه من أعضاء المكتب.

Nom & prénom	Qualité	Signature
M. Rejeb ELLOUMI	Président	
M. Hédi CHAARI	Scrutateur	
M. Abdejlil KALLEL	Scrutateur	
M. Mohsen GHANDRI	Scrutateur	
M. Mohamed BESBES	Secrétaire	

M. Rejeb ELLOUMI
Président

M. Hédi CHAARI
Secrétaire

M. Habib MEZGUANI
Trésorier

M. Taieb AOUINTI
Membre

M. Mokhtar MIHRI
Membre

M. Abdejlil KALLEL
Membre

M. Mohsen KRICHEN
Membre

M. Hédi BEN AYEJ
Membre